

BOURSES/AIDES DANS LE CADRE D'UN SEJOUR D'ETUDES A LETRANGER

SCREI

ANNEE UNIVERSITAIRE 2011/2012

Tél : + 00 33 (0) 561 633 630

Pour l'année universitaire 2012/2013, certains critères peuvent changer

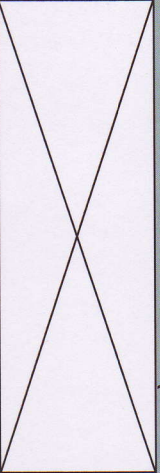
Courriel : marie-ange.benedito@univ-tlse1.fr

AIDES BOURSES ↓	NON BOURSIERS ↓	BOURSIERS CROUS CRITERES SOCIAUX FNAU <u>Annuel</u> ↓Faire valoir les 2 points d'éloignement auprès du CROUS si départ pour l'année	Tous les étudiants recevront en juillet un courriel les informant de la procédure à suivre Modalités et critères à respecter ↓
ERASMUS Union Européenne Pays de l'AELE/EEE ETUDES	Contrat Erasmus <u>Allocataire</u> Environ 300 euros/M	Contrat Erasmus <u>Non allocataire</u>	<i>Retrait et étude du dossier par le SCREI</i> Païement pas avant 2012 <i>sur production de l'attestation d'arrivée à l'étranger solde avec attestation de fin de séjour Séjour + de 3 mois</i>
FSDIE Mobilité	Aide accordée sur différents critères Ex: situation familiale, éloignement, destination, quotient familial...	Non	<i>L'Université reçoit pour l'année un contingent de bourses</i> <i>Retrait, étude des dossiers par le SCREI</i> <i>Sélection des dossiers par la commission du SCREI, séjour + de 3 mois</i> Païement par l'université pas avant 2012
Aide à la de Mobilité COMPLEMENT MINISTERIEL	Non	Oui 400 euros/M 2 mensualités minimum 9 mensualités maximum sur l'ensemble du cursus	DUT,L3,M1,M2 ATTENTION Bourse contingentée, <i>Retrait,étude des dossiers par le SCREI</i> <i>Sélection des dossiers par la commission du SCREI</i> Païement par le CROUS en 2012 <u>Dans le cursus universitaire</u> seront pris en charge :
Aide à la Mobilité <u>Conseil Régional</u> Midi-Pyrénées	Non	OUI 75 euros (semaine ouvrée) (cumulable avec le chèque EUROCAMBUS en 11/12)	DUT,L3,M1,M2 Voir modalités : www.midipyrenees.fr Candidature en ligne sur le site du Conseil Régional <i>Vous devez éditer la candidature, la faire signer par le SCREI</i> <u>RENOYER AU CONSEIL REGIONAL VOTRE DOSSIER COMPLET OU INCOMPLET AVANT</u> <u>LE DEBUT DE VOS ETUDES A L'ETRANGER AU CR</u> <i>Tout dossier envoyé après le début des études ne pourra être validé par le CR</i>
Chèque EUROCAMBUS <u>Conseil Régional</u> Midi-Pyrénées	Oui Forfait de 600 euros Etablissement situés en Catalogne ou aux Iles Baléares	Oui Forfait de 600 euros Etablissement situés en Catalogne ou aux Iles Baléares (cumulable avec l'aide à la mobilité internationale)	M1,M2 Voir modalités : www.midipyrenees.fr Candidature en ligne sur le site du Conseil Régional <i>Vous devez éditer la candidature, la faire signer par le SCREI</i> <u>RENOYER AU CONSEIL REGIONAL VOTRE DOSSIER COMPLET OU INCOMPLET AVANT</u> <u>LE DEBUT DE VOS ETUDES A L'ETRANGER</u> <i>Tout dossier envoyé après le début des études ne pourra être validé par le CR</i>

MIDI-PYRÉNÉES HORIZONS
CRITERES D'ATTRIBUTION DES AIDES A LA MOBILITE ETUDIANTE INTERNATIONALE

Public cible : Etudiants inscrits en BTS dans un lycée de Midi-Pyrénées titulaire de la Charte Erasmus, en DUT, en DUETE ou en niveaux L3, M1, M2 dans un établissement d'enseignement supérieur régional ou poursuivant une formation sanitaire et sociale dans un établissement agréé par la Région Midi-Pyrénées

BENEFICIAIRES	ETUDES	STAGES *
BOURSES SUR CRITERES SOCIAUX (non cumulables avec les bourses ERASMUS)	Bourse d'études et de stages à l'étranger sur critères sociaux : 75 €/semaine ouvrée	
Etudiants boursiers sur critères sociaux de l'Etat (ou de la Région pour les formations sanitaires et sociales) et étudiants bénéficiaires du FNAU (Fonds National d'Aide d'Urgence)	<ul style="list-style-type: none"> - toutes destinations (hors DOM TOM) - études : durée comprise entre 12 et 36 semaines - stages obligatoires ne donnant pas lieu à une rémunération supérieure à 1/3 du SMIC et d'une durée comprise entre 12 semaines et 24 semaines - stages BTS, DUT et formations sanitaires et sociales : durée comprise entre 6 et 12 semaines 	

AIDES FORFAITAIRES INCITATIVES GEOGRAPHIQUES (cumulables avec la bourse sur critères sociaux)		
Tout étudiant		<p>Chèque Coopération décentralisée : Forfait de 600 €</p> <p>stages obligatoires d'une durée comprise entre 12 et 24 semaines dans une région partenaire au titre de la coopération décentralisée (Thiès et St-Louis au Sénégal, Marrakech Tensift Al Haouz au Maroc, Alexandrie en Egypte, Son La au Vietnam)</p> <p>Chèque Eurocampus : Catalogne et Iles Baléares / Forfait de 600 €</p> <ul style="list-style-type: none"> - études de niveau M1 ou M2 effectuées dans un établissement juridiquement indépendant de l'Etablissement d'inscription en Midi-Pyrénées et ne faisant pas partie du même Groupe d'enseignement supérieur (durée minimum supérieure ou égale à 12 semaines) - stages obligatoires (durée minimum supérieure ou égale à 12 semaines)

AIDES FORFAITAIRES INCITATIVES SECTORIELLES (cumulables avec la bourse sur critères sociaux)		
Tout étudiant	<p>Chèque « Pegasus » :</p> <p>Forfait de 600 €</p> <p>études donnant lieu à l'obtention du « Pegasus Award » (mobilité d'au moins 5 mois dans un établissement du réseau Pegasus)</p>	<p>Chèque Humanitaire sanitaire et social : Forfait de 600 €</p> <p>stages à visée humanitaire effectués par les étudiants en formation sanitaire et sociale dans un pays bénéficiaire de l'APD (Aide Publique au Développement) d'une durée comprise entre 6 et 12 semaines</p>

AVERTISSEMENT : 1 seule aide forfaitaire par an et par étudiant

Durée cumulée des bourses d'études et de stages sur critères sociaux et du Chèque = 60 semaines ouvrées maximum

* Seuls les stages donnant lieu à une rémunération inférieure ou égale à l'indemnité réglementaire de stage en France (1/3 du SMIC) sont éligibles.